



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY –
V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN –
A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : R. KIFFER a donné pouvoir à P. PARISOT – G. SALVI a donné pouvoir à M.C. FAIVRE –
M. FAIVRE a donné pouvoir à B. PY – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Y. TESTON – S. TETOT – Q. COUVREUR – M. BONNET

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/04/33

Renouvellement convention RASED 2023

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (option E) et de rééducateurs (option G).

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants et les parents. Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Le R.A.S.E.D. de Moffans est constitué :

- d'une psychologue scolaire
- d'une enseignante spécialisée

Le RASED de Moffans comprend 7 groupes scolaires :

- Pôle éducatif du Pré au Cœur de Moffans et Vacheresse,
- Pôle éducatif des Deux Rivières de MAGNY VERNONIS,
- Le groupe scolaire Aimé CACHOT,
- Pôle éducatif des Vosges Saônoises de CLAIREGOUTTE,
- Pôle éducatif des Amis de l'Ecole de la COTE,
- Pôle éducatif du RAHIN de ROYE,
- Pôle éducatif des Rivières de VY LES LURE.

La participation pour l'année scolaire 2022/2023 s'élève à 302.66 € soit 2.31 € par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIVU du Pré au Cœur de Moffans pour l'année scolaire 2022/2023,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE